

COMPTE-RENDU

Séance du 10 Décembre 2018

L' an 2018 et le 10 Décembre à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de Valence-en-Brie régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie de Valence-en-Brie sous la présidence de VAUCOULEUR Serge Maire

Présents : M. VAUCOULEUR Serge, Maire, Mmes : CHEDRI Timmy, PASSERARD Corinne, REDON-JUMEAU Patricia, MM : AMANI Bastoi, JACQUET Daniel, MOAL Eric, TOUSSAINT Marc, VIEIRA José

Absent(s) ayant donné procuration : Mme GARCIA Elodie à M. VIEIRA José, MM : BRUNEAU Gilles à M. VAUCOULEUR Serge, LENOIR Stéphane à M. AMANI Bastoi, RACINE Pierre à Mme CHEDRI Timmy

Absent(s) : Mme JACQUES Chantal, M. LUZU Eric

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 9

Date de la convocation : 05/12/2018

Date d'affichage : 05/12/2018

A été nommée secrétaire : Mme CHEDRI Timmy

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Annulation d'une opération du Contrat Rural
Décision modificative 3
Décision modificative 4
Autorisation de passer des investissements avant le vote du BP 2019
Contrats de maintenance CENTAURE SYSTEMS
Convention de raccordement à la fibre optique

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire demande que soit rajouté deux points à l'ordre du jour :

- * Subvention comité des fêtes
- * Confirmation acquisition de la parcelle de bois ZH 130

Le Conseil municipal accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

réf : DELIB2018_51 : Annulation d'une opération du Contrat Rural

Vu la délibération en date du 19 février 2013 sollicitant un contrat rural auprès du conseil Régional d'Ile-de-France et du Département de Seine-et-Marne,

Vu la délibération n° délib2015_19 en date du 18/06/2015 modifiant le contrat rural par un avenant n°1,

Vu la programmation des travaux pour un montant de 424 000 € HT dont les opérations suivantes sont terminées ou en phase finale de réalisation, à savoir :

- opération 1 : Requalification du centre et accessibilité : terminés
- opération 2 : Ravalement des façades de l'église Saint-Nicolas : phase finale de réalisation

Considérant que la 3^{ème} opération relative à la création d'une salle des archives n'est pas commencée,

Considérant la volonté de la commune d'intégrer cette opération dans le cadre du fonds d'équipement rural,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés,

D'ANNULER la 3^{ème} opération du Contrat Rural relative à la création d'une salle des archives

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents aux effets de la présente

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention :)

M. le Maire informe le Conseil municipal que concernant le projet d'extension de la vidéo protection pour 2019 il ne sera pas possible de présenter un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2019 (Dotation d'équipement des territoires ruraux). En effet, il se trouve qu'au vu du nombre important de ce type de projet, le dossier de la commune ne pourra pas être étudié à temps par la brigade de prévention de la gendarmerie de Melun qui doit émettre un avis. Celui-ci doit être joint lors de la commission départementale de décembre 2018 en Préfecture de Seine-et-Marne De ce fait le projet de vidéo protection ne pourra pas être présenté à cette commission.

M. le Maire indique que le dossier pour l'extension de la vidéo protection sera donc présenté en 2019 pour l'obtention d'une subvention DETR 2020.

M. le Maire précise qu'il faudra prévoir sur le budget 2019, deux points lumineux supplémentaires derrière l'église. En effet, il n'y a pas trop de visibilité la nuit pour les caméras.

Les deux délibérations concernant :

1. le lancement des études
2. la demande de subvention au titre de la DETR 2019

sont annulées et reportées ultérieurement.

19h55 : arrivée de M. Bastoi AMANI qui prend part aux votes des prochaines délibérations

réf : DELIB2018_52 : Décision modificative 3

M. le Maire indique que suite à la dissolution de la Communauté de communes Vallées et châteaux (CCVC), il convient de prendre une décision modificative sur le budget de la M14 pour pouvoir constater l'impact budgétaire de cette dissolution.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de membres présents et représentés, de modifier le budget 2018 comme suit :

RECETTES FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Imputation	Montant
002	002-Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	+ 16 477,60
RECETTES INVESTISSEMENT		
Chapitre	Imputation	Montant
001	001-Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	+ 1 192,85

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention :)

réf : DELIB2018_53 : Décision modificative 4

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de modifier le budget primitif 2018 comme suit :

DEPENSES FONCTIONNEMENTS		
Chapitre	Imputation	Montant
011	60612-Energie, électricité	- 1 000 €
67	678- Autres charges exceptionnelles	+ 1 000 €

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention :)

réf : DELIB2018_54 : Autorisation de passer des investissements avant le vote du BP 2019

M. le Maire, expose à l'assemblée que conformément à la loi, au Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction budgétaire et comptable M14, et avant le vote du budget primitif, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses nouvelles d'investissement de l'exercice 2019 afin de permettre à la section d'investissement de fonctionner avant le vote du budget Primitif 2019

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Vu l'article L1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorisent, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement de l'exercice 2019 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2019, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent selon la répartition du tableau ci-dessous, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ci-dessous, l'annexe de répartition.

Chapitre	Article	Crédits 2018	Crédits ouverts 2019
20	Immobilisations incorporelles	6 000	1 500
20	202 – Frais doc. Urbanisme, numérisation	6 000	1 500
21	Immobilisations corporelles	651 637	162 909,25
21	2111- Terrains nus	500.35	125,09
21	2117-Bois et forêts	21 000	5 250
21	21311 – Hôtel de ville	24 300	6 075
21	21312 – Bâtiments scolaires	16 000	4 000
21	21318 – Autres bâtiments publics	452 292	113 073
21	2135- Installation générale, agencements	49 400	12 350
21	21534- Réseaux électrification	32 944.65	8 236.16

21	21538 – Autres réseaux	7 200	1 800
21	21568- Autre matériel et outillage d'incendie	29 000	7 250
21	21578- Autres matériel et outillage de voirie	3 000	750
21	2158 – Autres matériels et outillages techniques	7 000	1 750
21	2183 – Matériel de bureau et info.	1 500	375
21	2184 – Mobilier	7 000	1 750
21	2188 – Autres immobilisations corporelles	500	125
041	Opérations patrimoniales	2 850	712,50
041	2111- Terrains nus	50	12,5
041	2118-Autres terrains	200	50
041	21318 – Autres bâtiments publics	2 000	500
041	2313-Constructions	600	150

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention :)

réf : DELIB2018_55 : Contrats de maintenance CENTAURE SYSTEMS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de contrats avec CENTAURE SYSTEMS concernant la maintenance du panneau lumineux.

Ces contrats se décomposent ainsi :

- Contrat de service et assistance de matériel électronique de communication avec liaison téléphonique mobile 3G, pour la somme de 358,80 € HT soit 430.56 € TTC.
- Contrat de maintenance de matériel électronique de communication pour la somme de 750.00 € HT soit 900.00 € TTC

Soit un total de 1330,56 € TTC annuel

M. le Maire fait lecture des contrats de maintenance

Le Conseil municipal

OUI, Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOPTE** les contrats avec CENTAURE SYSTEMS pour la maintenance du panneau lumineux

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents en rapport avec la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention :)

réf : DELIB2018_56 : **Convention de raccordement à la fibre optique**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du déploiement de la fibre optique Seine et Marne Numérique sur la Commune de valence-en-brie, un petit boîtier (30x20x5) et un câble doivent être installés en partie haute de la façade de la mairie

A cet effet, une convention de raccordement doit être signée entre la commune et Seine-et-Marne numérique.

M. le Maire fait lecture de ladite convention

Le conseil municipal,

OUI, Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOPTE** la convention de raccordement avec Seine-et-Marne numérique.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention :)

réf : DELIB2018_57 : Subvention comité des fêtes M. le Maire informe le Conseil municipal que la nouvelle association COMITE DES FETES a adressé une demande de subvention à la mairie.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide

d'**OCTROYER** à l'association COMITE DES FETES une subvention de 500 €
Dit que cette somme sera imputée sur l'article 6574 du budget 2018

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention :)

réf : DELIB2018_58 : **Confirmation acquisition de la parcelle de bois ZH 130**

M. le Maire explique au Conseil municipal que le propriétaire du bois mitoyen à celui dont la commune souhaite faire l'acquisition va utiliser son droit de préemption comme le prévoit la loi.

M. le Maire précise que la commune a déjà procédé, à ses frais, au bornage du terrain. Il souhaite savoir si le conseil municipal confirme ou non la volonté d'acquérir pour la commune cette parcelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Confirme la volonté d'acquérir la parcelle cadastrée ZH 130 d'une contenance de 14 594 m² sise rue d'Echouboulains, appartenant à la SCI de Champereux moyennant le prix de 15 000 € hors frais de notaire et de géomètre,

Autorise M. le Maire à signer tous documents afférents à cette délibération.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention :)

Questions diverses :

M. le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier émanant de la préfecture de Seine-et-Marne concernant la possible fusion entre le syndicat intercommunal à vocation unique des transports de la région du Châtelet et le syndicat intercommunal à vocation de transport scolaire des élèves à destination de Avon et Fontainebleau et du collège de Vulaines-sur-Seine. A suivre.

Eglise Saint-Nicolas : les travaux sont ralentis du fait des intempéries et de la panne de leur élévateur. Mais la fin de chantier est prévue pour le 19 décembre 2018.

M. le Maire informe le conseil municipal que l'illumination du sapin de Noël est terminée et qu'il est prévu de décorer de guirlandes lumineuses les arbres de la place.

Mme Chedri suggère de demander à la ville de Montereau-Fault-Yonne et dans la mesure de leur possibilité le prêt de leur camion-nacelle afin d'accrocher les décorations des prochains Noël.

Tour de table :

Mme CHEDRI :

- *Etang du pont Brossard* : souhaite un rendez-vous avec M. DUCELIER, maire d'Echouboulains pour discuter de l'étang du pont Brossard et en particulier des pêcheurs. En effet, ces derniers ont bouché les trous d'évacuations situés dans le moine ce qui retient l'eau dans l'étang avec un risque de débordement donc d'inondation. Mme Chedri souhaiterait également que soient retirés les rangs de parpaings dans l'avaloir afin de permettre à l'eau de s'évacuer de façon constante et régulière. Visiblement ceux-ci auraient été ajoutés postérieurement à la construction. Mr Vieira précise que même si on laisse les parpaings, il doit y avoir une ouverture en dessous pour permettre l'écoulement.

M. MOAL :

- *Marché de Noël* : il y a eu un peu de monde
- *Rues du village* : prévoir le rebouchage des trous dans la voirie communale

M. AMANI :

- *Saint-Nicolas* : remerciement à tous les personnes qui ont contribué à cet après-midi très réussi (décoration et installation de la salle, préparation du vin chaud, .etc). Les parents et les enfants étaient nombreux et tous les chèques cadeaux ont été distribués.
- *Manifestations 2019* : précise que les *Scènes Rurales* ne répondent pas aux attentes des habitants et que la participation communale est élevée. Il précise qu'il est en contact avec Mme Lucie GLINEL artiste et habitante de la commune qui propose une prestation le 2 février 2019 avec un coût moindre pour la commune. Comme pour les Scènes Rurales, les entrées restent à l'intervenant de la manifestation. Le Conseil municipal indique qu'il ne faut pas couper le lien avec les Scènes Rurales.
- *Compagnie du Javot* : feront leur représentation le week-end du 9 et 10 février 2019 à la salle des fêtes Marius-Albert.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée à vingt heures et cinquante-cinq minutes.

En mairie, le 14/12/2018
Le Maire
Serge VAUCOULEUR

